

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-173 DU 11 AVRIL 2000

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO CHANE,
Ministre des Finances et de l'Economie, de l'intérim de
Monsieur Théophile NATA, Ministre du
Développement Rural du 11 au 16 avril 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 11 avril 2000, Monsieur Abdoulaye BIO CHANE, Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Avril 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS :

PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 -
PMCA GRI 4 - MPSCF 4 - SGG 4 - MF 2 - AUTRES
MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JO.1.-